

Montrouge, le 9 avril 2019 - N° 45/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Bilan de la ferraille et de la vieille fonte

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : SDES - Ministère de la Transition écologique et solidaire

Au cours de sa réunion du 28 mars 2019, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête Bilan de la ferraille et de la vieille fonte.

Cette enquête permet au service de la donnée et des études statistiques (SDES) de répondre au règlement statistique européen (UE) n° 849/2010 de la Commission, relatif à la production et au traitement des déchets (dont métalliques et ferreux). Elle alimente également le bilan national du recyclage de l'Ademe.

Il s'agit d'une enquête annuelle : réalisée jusqu'en 2014 mensuellement dans le cadre des enquêtes de branche auprès des entreprises effectuées par le système statistique public et confiées par agrément à un organisme professionnel, cette enquête devient, à partir de 2015, annuelle et autonome. Elle répond à l'allègement des demandes européennes infra-annuelles et de la prise en compte de la simplification administrative.

Elle a pour objectif de déterminer les consommations apparentes et réelles de ferrailles par les entreprises sidérurgiques françaises, et de quantifier les flux qui les composent. Elle se présente sous forme d'un bilan qui, partant du stock en début d'année, mesure les ressources internes, les achats, les consommations effectives, les ventes. Dans le cadre d'une meilleure connaissance de l'économie circulaire, les résultats de cette enquête documentent également les différentes parties prenantes dans la chaîne du recyclage.

Cette enquête, exhaustive, couvre les 39 établissements de la branche sidérurgique (NAF rév. 2, 2008 - Classe 24.10 Sidérurgie) de la France métropolitaine. Cette exhaustivité permet de mesurer les fluctuations (macro-économiques et intra-sectorielles) d'une année sur l'autre.

La Fédération française de l'acier (FFA) réalise la collecte par Internet en mettant à disposition des établissements interrogés un site Web dédié et sécurisé, tout en permettant une réponse au questionnaire par courrier électronique.

Le temps de réponse est estimé à 20 minutes.

La préparation, le suivi et l'évaluation de cette enquête s'effectuent en étroite collaboration entre le SDES et le service statistique de la FFA.

À l'issue de cette enquête, le SDES dispose des résultats détaillés et l'Ademe¹ reçoit les données nécessaires à l'élaboration du bilan national du recyclage.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2020 à 2024 (cinq années).

¹ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie